

COMPTE-RENDU SUCCINCT DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 JANVIER 2022

Le dix-huit janvier deux mille vingt-deux à 18 heures 30, les membres du Conseil communautaire, régulièrement convoqués le quatorze janvier deux mille vingt-deux, se sont réunis à distance sous la présidence de Monsieur Stéphane MARTINELLI, Président.

Monsieur Frédéric ROUSSEL, 1er vice-président, prend place en qualité de secrétaire.

Membres du Conseil d'agglomération : 103

Membres du Conseil d'agglomération en exercice : 102

PRESENTS :77

Stéphane MARTINELLI, Frédéric ROUSSEL, Anne-Marie NEDELEC, Jean-Marie WATREMETZ, Patrice VOIRIN, Laurence MEUNIER, Christophe FISCHER, Michel MENET, Véronique NICKELS, Francis HASSELBERGER, Stéphan EMERAUX, Etienne MARASI, Michel ANDRE, Paul FOURNIE, Laurence AÏDAN, Thierry ALONSO, Pascal BABLON, Philippe BERTRAND, Benjamin BIENFAIT, Olivier BILLIARD, Damien BONHOMME, Céline BRASSEUR, Gilles CASSERT, Olivier CHANTIER, Joël CLEMENT, Sylvain COLLOT, Thierry COLLOT, Karine COLOMBO, Dominique COMBRAY, Sylvie CORDIER, Lise COURTOIS, Pierre DELAITRE, Sylvain DEMAY, Olivier DORE, Audrey DUHOUX, Pierre ETIENNE, Isabelle FENAUX-MILLOT, Hugues FISCHER, Thierry GASPAROVIC, Michèle GIANINO, Jessica GOULIN, Gérard GROSLAMBERT, Magali GUENY, Christine GUILLEMY, Christine HENRY, Marie-Noëlle HUBERT, Didier JOLLY, Jean-Michel KONARSKI, Arnaud LAMOTTE, Isabelle LARDIN, Michèle LEMAIRE, Morgane LENGREND, Patrice LOGEROT, Nadine MARIVET, Stéphane MAUJEAN, Cyril MOUSSU, Marie-Christine MURGIDA, Frédéric MUTZ, Sophie NOEL, Dorcas NOU, Céline OGER, Catherine PAZDZIOR-VIGNERON, Laurent PELLOUARD, Alexandre PERNET, Michelle PETTINI, Patrick PRODHON, Didier PRUDENT, André-Xavier RESLINGER, Sylvie ROUX, Catherine SFEIR-LAVIGNE, Marie-Christine SIMONNET, Franck TROMPETTE, Guy URSCHER, Chantal VAUTHIERS, Bernard VIALLETEL, Patrick VIARD, Vincent VIGNERON.

EXCUSES :12

Didier COGNON, Pascal BABOUOT, Khalid BOUSABATA, Nabil CHAOUI, Michel COURAGEOT, Michel DRIOUT, Stéphane FONTANESI, Claude GEORGES, Dominique LE GRAËT, Michel PAULIN, Joris PIERRET, Patrick TILLAND

ABSENTS :13

Monsieur Jean-Louis BENOIT, Monsieur Yves BERNARD, Monsieur Fabien CONTAL, Monsieur Jean-Paul DIEUDONNE, Monsieur Christophe GUYOT, Monsieur François GUYOT, Madame Hélène HALTZ, Monsieur Patrice HUMBLLOT, Madame Carine HURAU, Monsieur Daniel MICHEL, Monsieur Nicolas PIERRE, Monsieur Jean-Luc RAILLARD, Madame Anne STAFINIAC.

PROCURATIONS :9

Didier COGNON à Frédéric ROUSSEL, Khalid BOUSABATA à Jessica GOULIN, Michel COURAGEOT à Etienne MARASI, Michel DRIOUT à Stéphane MARTINELLI, Michel PAULIN à Christophe FISCHER, Joris PIERRET à Lise COURTOIS, Patrick TILLAND à Paul FOURNIE.

Monsieur le Président ouvre la séance.

2022/1 Approbation du recours au délai d'urgence pour la convocation du conseil communautaire

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à raison de 83 voix pour et 1 Abstention (Sylvain DEMAY) :

- D'approuver le recours au délai d'urgence pour la convocation du conseil communautaire ;
- De valider l'examen de l'ensemble des sujets inscrits à l'ordre du jour de cette séance.

2022/2 Approbation d'une convention de mutualisation transitoire entre la communauté d'Agglomération de Chaumont et la commune de Chaumont

Après en avoir délibéré (Francis HASSELBERGER ne prend pas part au vote), le Conseil communautaire décide, à raison de 73 voix POUR, 2 voix CONTRE (Dominique COMBRAY, Magali GUENY), 10 ABSTENTIONS (Thierry COLLOT, Sylvain COLLOT, Lise COURTOIS, Joris PIERRET, Sylvain DEMAY, Audrey DUHOUX, Hugues FISCHER, Cyril MOUSSU, Alexandre PERNET, Vincent VIGNERON) :

- De réaffirmer l'attachement de la communauté aux principes même de la mutualisation tels qu'ils ont été approuvés par délibérations concordantes de la Ville de Chaumont et de la communauté en 2013 ;
- D'approuver le projet de convention joint à la présente ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention transitoire ;
- D'autoriser Monsieur le Président à poursuivre l'élaboration d'une convention de mutualisation définitive sur la base des propositions respectives formulées par les cabinets d'avocats DRAI Associés et LANDOT et Associés, respectivement conseils de la Communauté et de la Ville de Chaumont ;
- D'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait à Chaumont, le
Le Président,

Stéphane MARTINELLI